

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014**

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. BOIS Bernard, M. BOULON Thierry, Mme COPIE Magali, M. DELARBRE Michel, M. GRIMAUD Guillaume, M. GUEZE Daniel, Mme HAYART Amandine, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte, Melle MENADI Cindy

Secrétaire de séance : Melle MENADI Cindy

Assesseurs : M. BOIS Bernard, M. GUEZE Daniel

## **ELECTION DU MAIRE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mademoiselle Cindy MENADI accepte d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président, Michel DELARBRE (le doyen d'âge) rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel à candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur ALIBERT Christian : 11 voix

Monsieur ALIBERT Christian ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

## **DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la détermination du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de CHATEAUNEUF DE VERNOUX un effectif maximum de trois (3) adjoints.

Il est proposé la création de trois postes d'adjoints au maximum.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la création de trois postes d'adjoints au Maire pour la Commune de CHATEAUNEUF DE VERNOUX

## **ELECTION DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint, du second puis du troisième. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- **Election du Premier Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

A obtenu : M. GUEZE Daniel : 10 voix

M. GUEZE Daniel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint au Maire.

- **Election du Deuxième Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu : M. DELARBRE Michel : 11 voix

M. DELARBRE Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième Adjoint au Maire.

- **Election du Troisième Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu : Mme HAYART Amandine : 11 voix

Mme HAYART Amandine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième Adjoint au Maire.

## **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES EPCI**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les délégués suivants :

- Communauté de Communes du Pays de Vernoux

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les Conseillers Communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal. M. GUEZE Daniel 1<sup>er</sup> Adjoint se désistant, les Conseillers Communautaires désignés sont M. ALIBERT Christian (Maire) et M. DELARBRE Michel (2<sup>ème</sup> Adjoint)

- Syndicat de Gestion du Collège Public de Vernoux :

- ↳ Mr ALIBERT Christian
- ↳ Mr BOULON Thierry

- SICTOMSED

- ↳ Mr ALIBERT Christian
- ↳ Mr GUEZE Daniel

- Office de Tourisme

↳ Mme MALOSSE Brigitte

- Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche
  - ↳ Mr BOULON Thierry
- Syndicat Eyrieux-Clair
  - ↳ Délégué titulaire : Mr ALIBERT Christian
  - ↳ Délégué suppléant : Mr GRIMAUD Guillaume
- SIVOM
  - ↳ Mr ALIBERT Christian
  - ↳ Mr DORNE François
  - ↳ Mr GUEZE Daniel

## **MISE EN PLACE DES COMMISSIONS**

Réfléchir aux différentes commissions qui pourraient être créées :

- Communication
- Vie quotidienne
- Urbanisme
- Etc....

## **DETERMINATION DU REGIME DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjointes sans augmentation par rapport au mandat précédent.

S'agissant de l'indemnité du Maire : l'assemblée décide à l'unanimité de la fixer à 12 % de la valeur brute mensuelle du traitement de l'indice brut 1015 (contre 17 % le taux maximal autorisé dans la strate démographique de la Commune).

Pour l'indemnité des Adjointes au Maire : l'assemblée arrête son montant à 2,4 % de la valeur brute mensuelle du traitement de l'indice brut 1015 pour chacun d'entre eux (contre 6,6 % le taux maximal autorisé dans la strate démographique de la Commune).

## **FIXATION DU CALENDRIER DES REUNIONS**

Dates des prochains conseils municipaux :

- ↳ Vendredi 11 avril 2014 à 20h30
- ↳ Vendredi 16 mai 2014 à 20h30
- ↳ Vendredi 20 juin 2014 à 20h30
- ↳ Vendredi 25 juillet 2014 à 20h30

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Chauffages des salles

Le chauffage actuel ne donne pas satisfaction. Il faudrait pouvoir le réguler sans intervention manuelle.

PROJETS

- Proposition de Mr GRIMAUD de créer une boîte à idées ou une adresse mail pour que les habitants puissent s'exprimer. Mr DELARBRE propose de le faire à titre expérimental

- Proposition de Mr BOULON de faire d'avantages de communication (bulletin municipal par exemple).

- Transport Local Spécifique

Mr GRIMAUD s'interroge si l'information est bien passée.

Mme HAYART propose d'étendre ce service en créant d'autres lignes pour favoriser les déplacements (par exemple : allé au théâtre une fois par mois à Valence).

Mme FINIELS conseillère générale, maire de Vernoux en Vivarais présente à la réunion intervient en informant que le Conseil Général va fixer un tarif à 1.20 euros pour la ligne Valence/Vernoux

- Espace adolescents

Développer un espace pour les adolescents (par exemple : vélo cross)

Mr GUEZE propose de mettre à disposition le terrain à côté de l'aire de jeu

- Sécurité du village

Mr GRIMAUD et Mme HAYART souhaiteraient améliorer la sécurité à l'intérieur du village en réduisant notamment la vitesse des véhicules.

- Aménagement et rénovation des locaux

Les bureaux du secrétariat de Mairie seront rafraichis et aménagés afin de pouvoir répondre aux normes handicapées.

La salle du conseil et la salle communale vont être rafraichies.

- Proposition de Mme HAYART de créer d'autres festivités en plus du repas du Village.

Mr DELARBRE propose à chacun de réfléchir à ce qui pourrait être fait à moyen et à long terme.

La séance est levée à 22H10.